

Rue du Collège 3
1357 Lignerolle

+41 24 441 94 09
info@lignerolle.ch

Aux habitants de la Commune de Lignerolle

Lignerolle, le 16 mars 2023

DISPENSE D'ENQUETE

La Municipalité informe la population qu'elle a autorisé M. Christophe LAMBERCY, Route de l'Abergement 10 à Lignerolle, a effectué les travaux suivants :

- isolation périphérique extérieure sur la façade Est de votre bâtiment ECA 205

Le dossier peut être consulté au greffe municipal sur demande d'ici au 4 avril 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Olivier Petermann



La secrétaire :

Nicole Steiner

Droit de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif. L'acte de recours doit être déposé auprès du Tribunal administratif (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) dans les 20 jours suivant la communication de la décision attaquée ; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire.